

**ASA du CANAL de CANET**

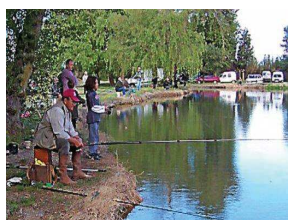
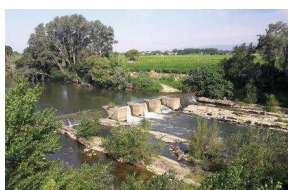
*22 avenue de la distillerie*

11200 CANET

# ASSEMBLEE GENERALE 06 JUIN 2019

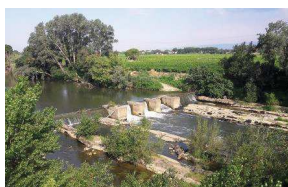
## RAPPORT ACTIVITE 2018

# Rapport moral



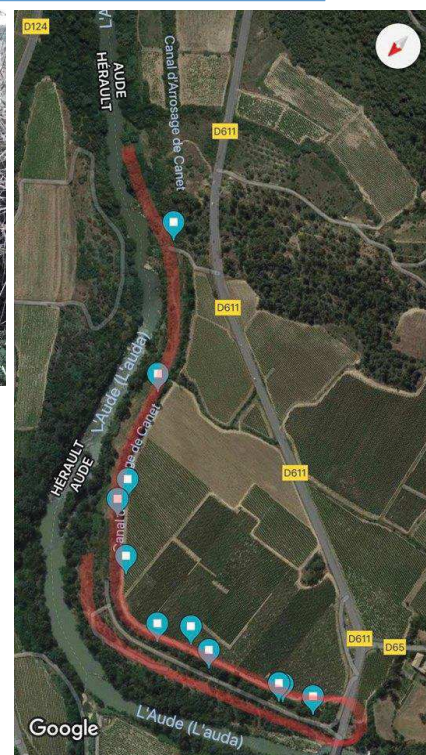
- Surface irriguée en 2018 : 518 ha
  - 266 ha en sous pression collectif
  - 242ha en autonome canal / nappe
- Gardes Canaux :
  - Départ Alexis PASCUAL
  - Nouvelle embauche : Alexandre DELMAS
- Inondations du 15/16 octobre 2018
- Base de répartition des dépenses - BRD

# Rapport moral



- Etude de mise en conformité du barrage
- Acquisition d'un nouveau moteur
  - Pompage du Lirou
- Précisions du règlement de service
- Information aux notaires
- Site internet <https://canalcanet.wordpress.com/>
- Contrat de canal
  - Délibéré le 13/02/19

# DEGATS INONDATIONS – oct.2018



- Effondrement sur canal d'amenée : canal bouché
- Aggravation de l'état du Pont Canal des Noyers
- Coût de réparation : 622 000 euros
- Subvention 80% de la région Occitanie et de l'Agence de l'eau

1<sup>er</sup> tranche de travaux réalisée au printemps 2019  
➤ Entreprise ETPA Méditerranée – 55 900 euros HT

## Pont Canal des Noyers



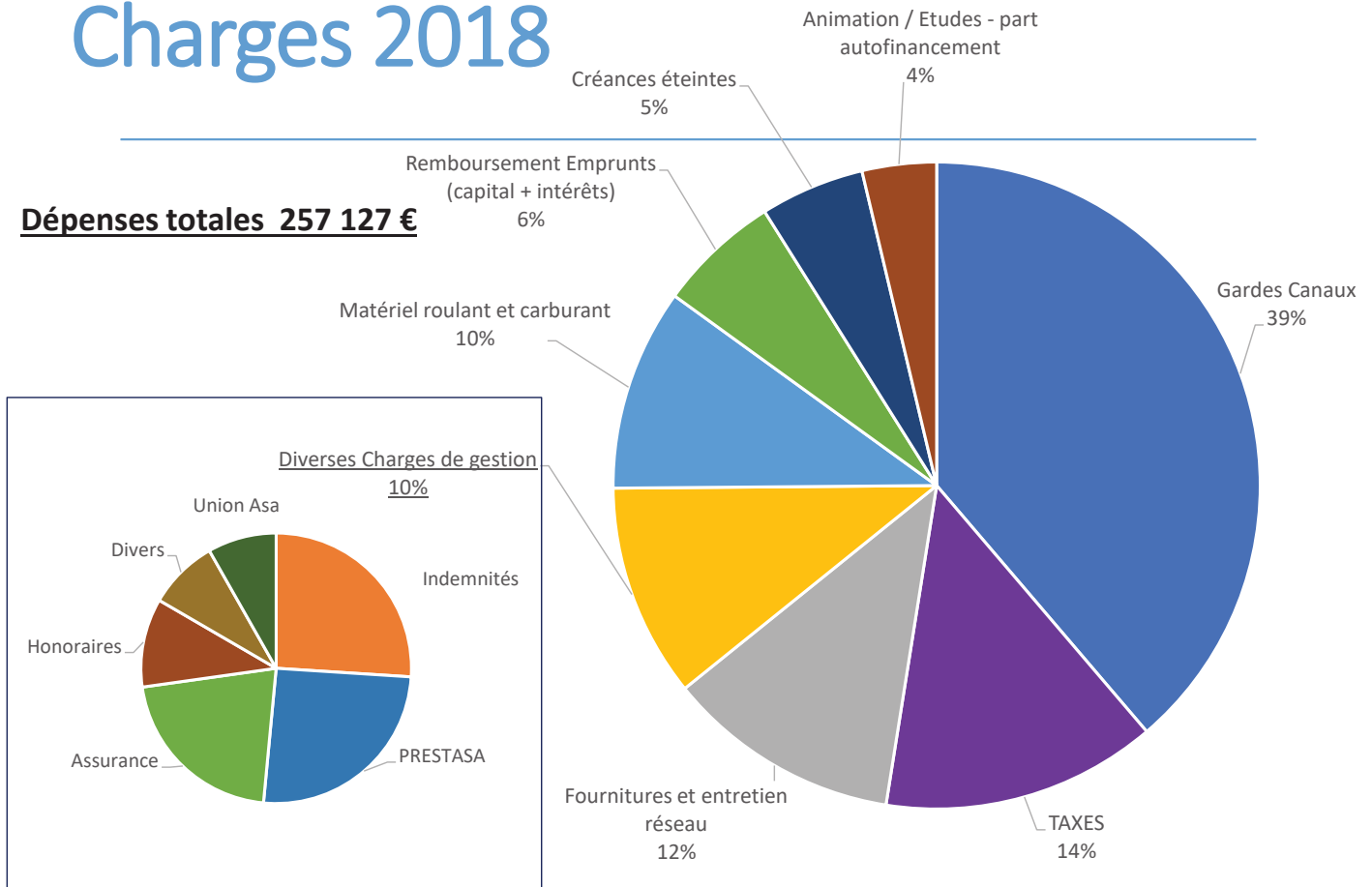
- Etat alarmant – **urgence d'intervention**
- Aggravation suite aux inondations du 15 octobre 2018
- Subvention 80% de la région Occitanie, l'Agence de l'eau, département de l'Aude

Travaux réalisées au printemps 2019  
➤ Maitrise d'œuvre CCEC – 20 000 euros HT  
➤ Travaux Entreprise ETPA Méditerranée – 172 335 euros HT



# Charges 2018

**Dépenses totales 257 127 €**



# Evolution 2016 – 2018

Evolution des charges annuelles



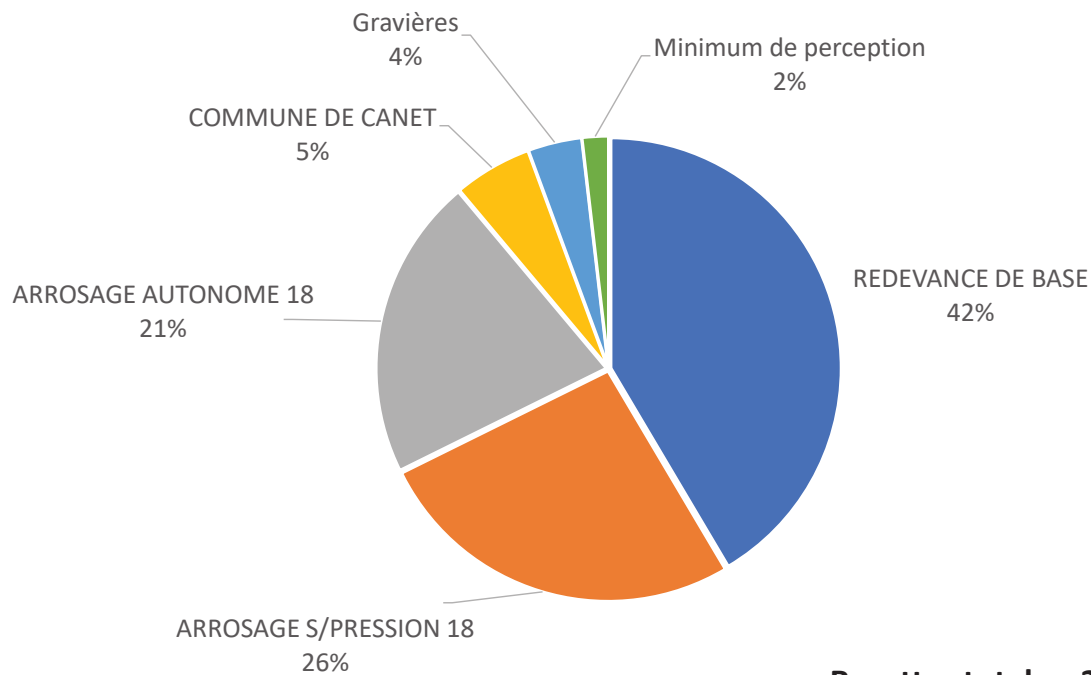
# RAPPEL du Principe de répartition

Type de service	Charges générales	Investissement Sous pression	Charges irrigation	
			Gestion des canaux	Gestion des stations sous pression
Parcelle en desserte NAPPE/CANAUX, mais non irriguée	X			
Parcelle IRRIGABLE en S/PRESSION, mais non irriguée	X	X		
Parcelle irriguée en gravitaire	X		X	
Parcelle irriguée en sous pression	X	X	X	X

- Chaque propriétaire participe en fonction de l'intérêt de sa parcelle à l'exécution des missions de l'association

	Rubriques de charges	Reste à charge 2018	euros/l'ha
R <sub>B</sub>	<b>Charges du service technique</b> : Salaire des gardes 9 mois/an, acquisition de matériel (emprunt), entretien du matériel, fournitures atelier, indemnité, divers...	139 953,18 €	86 €
	<b>Charges administratives &amp; générales</b> : assurances, redevance union ASA, gestion administrative, frais postaux...	29 417,86 €	
	<b>Charges contrat de canal</b> : Etudes, animation, frais associés	9 545,38 €	
R <sub>SPC</sub>	<b>Charges d'investissement</b> : zone irrigable en sous pression collectif - Remboursement des prêts pour création des réseau sous pression et renforcement du réseau	12 066,25 €	33 €
R <sub>UB</sub>	<b>Charges d'usage de BASE</b> : salaire des gardes canaux du 1er juin au 30 août	25 235,21 €	37 €
R <sub>agl</sub>	+ part irrigation de la redevance agence de l'eau	25 380,00 €	42 €
R <sub>IRSPC</sub>	<b>Charges d'irrigation réseau sous pression collectif</b> : gasoil	8 942,62 €	33 €

# Les recettes du rôle 2018



**Recettes totales 247 610 €**

Les tarifs annuels en fonction du service et de l'usage	REDEVANCE en euros/ha
Un ha non irrigué	86 €
un ha irrigable en sous pression mais non irrigué	119 €
Un ha irrigué en gravitaire ou sous pression autonome	165 €
un ha irrigué en sous pression	231 €

11

## Rapport Financier

➤ Rapport financier à partir du compte administratif 2018 de l'ASA

➤ ASA :

	Résultats à la clôture 2017	Affectation des résultats	Solde d'exécution 2018	Résultat de Clôture 2017
INVESTISSEMENT	- 6055,72		- 11 867,90	- 5 812,18
FONCTIONNEMENT	6306,45	6 055,72	12,65	263,38
TOTAL	250,73	6 055,72	11 880,55	6 075,56

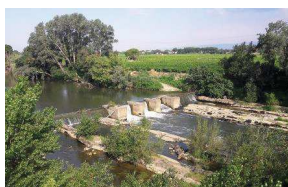
➤ Seules les opérations d'investissement antérieures à la création du Syndicat Mixte sont imputées sur le budget de l'ASA.

➤ Pour rappel, les recettes / dépenses de fonctionnement sont imputées sur le budget du syndicat Mixte.

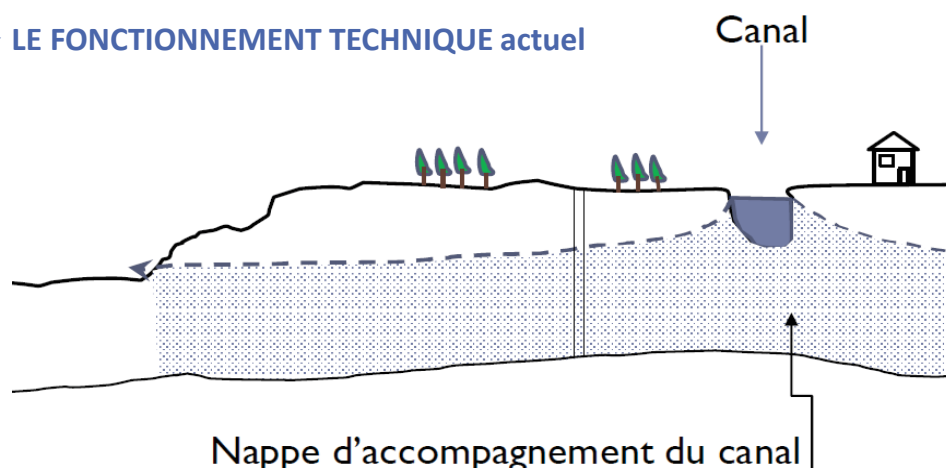
# LE CONTRAT DE CANAL

## LE CONTEXTE

## L'ASA de Canet – RAPPEL



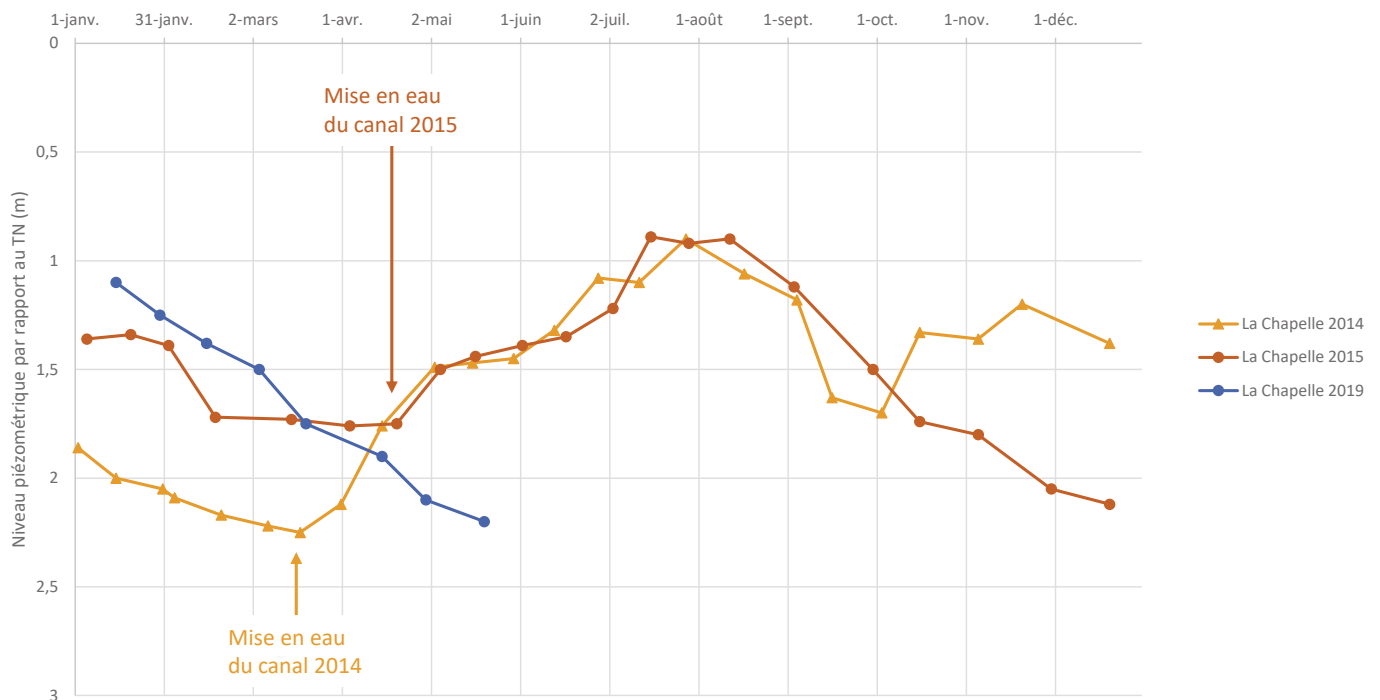
### ➤ LE FONCTIONNEMENT TECHNIQUE actuel



### ➤ Deux types d'usagers :

1. Irrigation par prélèvement direct dans le canal  
→ *agriculteurs*
2. Prélèvement de l'eau dans la nappe phréatique alimentée par le canal  
→ *commune de CANET pour l'eau Potable*  
→ *Propriétaires de puits*

# Le Système canal / nappe



# LE PROGRAMME D'ACTION



# Axe 1 – Conforter le système Canal / Nappe et réaliser des économies d'eau

→ S'adapter à une ressource de plus en plus limitée

→ Respecter les contraintes réglementaires

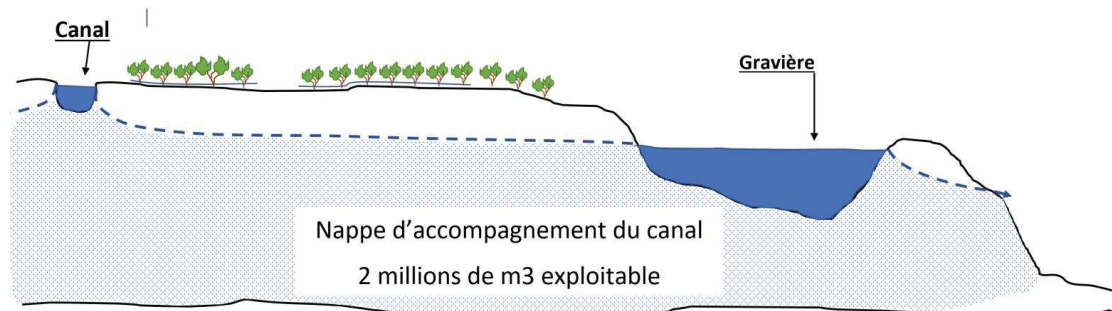
→ Fonctionnement et entretien des ouvrages historiques

AXE 1 CONFORTER LE SYSTÈME CANAL/NAPPE et REALISER DES ECONOMIES D'EAU	
<b>OBJ1</b>	<b>Optimiser l'utilisation des ouvrages existants</b>
1.1	Modernisation de la prise d'eau et réhabilitation des canaux
1.2	Modernisation du dispositif de comptage
<b>OBJ2</b>	<b>Définir un plan de gestion du système Canal/Nappe</b>
2.1	Formaliser les règles de gestion de la ressource
<b>OBJ3</b>	<b>Moderniser la desserte en eau d'irrigation</b>
3.1	Passage en s/pression de l'intégralité du périmètre à partir du système canal/nappe
3.2	Analyse coût/bénéfice et étude d'opportunité du projet de substitution
3.3	Créer une réserve de substitution pour l'ASA de Cruscades

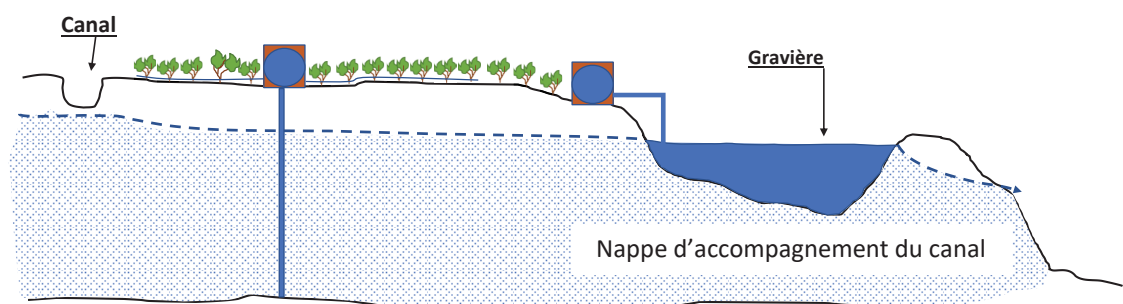


## Principe de modernisation

### Etape 1 : Alimentation du « réservoir » en période de hautes eaux



### Etape 2 : exploitation de la nappe et passage en sous pression



## Axe 2 - Prise en compte des externalités

→ Spécificités environnementales et sociales liées au système

→ Vulnérabilité des communes au risque inondation

→ Dimension patrimoniale forte

AXE 2 PRENDRE EN COMPTE LES EXTERNALITES DU SYSTEME CANAL / NAPPE	
<b>OBJ4</b>	<b>Mise en conformité du seuil de prise</b>
4.1	Etude de faisabilité, restauration de la continuité écologique
4.2	Etude d'opportunité d'exploitation hydroélectrique sur le seuil de prise
4.3	Travaux de mise en conformité du barrage
<b>OBJ5</b>	<b>Gérer les externalités associées au système Canal/Nappe</b>
5.1	Réflexion pour la sécurisation en eau potable de la commune de Canet
<b>Obj 6</b>	<b>Intégrer le risque inondation à la gestion du canal</b>
6.1	Identifier le rôle des canaux sur le risque inondation et les interactions avec le réseau pluvial
6.2	Définir un plan de gestion des canaux et définir les aménagements bénéfiques au ressuyage de la plaine
<b>Obj 7</b>	<b>Promouvoir la dimension patrimoniale du canal de Canet</b>
7.1	Mener des actions de sensibilisation du grand public sur l'importance patrimoniale
7.2	Mener une réflexion pour la substitution des zones de pêche
7.3	Créer une voie verte pour piétons et cyclistes dans le village de Canet sur le tracé du canal



## AXE 3 - Assurer une gestion concertée et durable du territoire

→ Fonctionnement du couple ASA / SM

→ Intégration du périurbain dans la gestion de l'ASA

→ Organisme Unique à partir de 2021 : mutualisation des autorisations de prélèvement

AXE 3 ASSURER UNE GESTION CONCERTEE ET DURABLE DU TERRITOIRE	
<b>Obj 8</b>	<b>Assurer la cohérence territoriale des projets</b>
8.1	Porter des réflexions territoriales de mutualisation de la ressource
<b>Obj 9</b>	<b>Ajuster et optimiser les règles de gouvernance de la structure</b>
9.1	Adaptation constante des outils réglementaires de l'ASA à l'évolution des usages
9.2	Amélioration de la gouvernance du couple ASA / SM
<b>Obj 10</b>	<b>Faciliter la mission de l'OUGC et organiser les prélèvements</b>
10.1	Intégrer les préleveurs individuels dans la gestion collective de l'ASA

# RESUME

- 6 porteurs de projet différents
- 3 axes d'intervention
- 19 fiches actions

	Montant estimé
Axe 1 - Conforter l'existence historique du système Canal / Nappe	12 470 300,00 €
Axe 2 - Prendre en compte les externalités du système Canal / Nappe	1 280 700,00 €
Axe 3 - Assurer une gestion concertée et durable du territoire	22 000,00 €
Animation globale du contrat de canal	201 000,00 €
<b>TOTAL CONTRAT DE CANAL</b>	<b>13 974 000,00 €</b>

→ Engagement contractuel des financeurs sur la période 2019/2021 pour **12 286 500 €**

- Actions portées par le Syndicat Mixte Canal de Canet : 11 757 500 €
- Dont autofinancement prévisionnel après subvention : 2 635 10 €

Annuel	Sur Aude	ASA du canal de Canet	Economies d'eau	7 100 000 m <sup>3</sup>
	Sur Orbieu	ASA de Cruscades	Substitution	375 000 m <sup>3</sup>
	Economies annuelles brutes du programme global			7 475 000 m <sup>3</sup>

## VALIDATION DU CONTRAT

- Approuvé par l'ASA et le SM le : 13 février 2019
- Approuvé par les services de la Préfecture de l'Aude le : 17 mars 2019
- Approuvé par l'Agence de l'eau le : 04 avril 2019
- Approuvé par la région Occitanie le : 19 avril 2019
- Approuvé par le Conseil Départemental le : 28 mai 2019

→ Signature officielle le 05 juillet 2019 à Raissac d'Aude